

Dispositions techniques relatives aux préalables de la réforme RCBC

Année 2012	<p>Mettre à jour les inventaires. Procéder aux sorties d'inventaire des biens obsolètes et ou disparus (cohésion comptabilité patrimoniale, GFC et comptabilité auxiliaire). Ces opérations entendent de connaître parfaitement le financement et l'imputation en dépense de ces biens. <u>Mise en garde</u> : Les écritures de sortie d'inventaire de biens acquis sur dotation (compte 102) génèrent des écritures sur l'année n+1, il est fortement recommandé de ne pas sortir ces biens acquis sur dotations sur l'année 2012.</p>
	<p>Informatiser les inventaires. Il sera procéder à une bascule de la durée des dépréciations sur la durée des amortissements La pertinence du support informatique (actualisation ou installation) est à apprécier et à améliorer si besoin le plus tôt possible .</p>
	<p>Solder le compte 139. Ecriture : débit 131 – crédit 139</p>
	<p>Vérifier l'égalité 1069 – 28bis. Les subdivisions des comptes 28bis doivent avoir un solde en concordance avec les dépréciations constatées en comptabilité auxiliaire. Lorsque la différence entre le débit du 1069 et la somme des soldes créditeurs des comptes 28bis s'expliquera par des arrondis non régularisés lors du passage à l'euro, cette différence sera reprise au bilan d'entrée du compte 4788 qui sera soldé selon le cas soit par un mandat soit par un ordre de recettes.</p>
	<p>Vérifier que le solde des comptes 28xbis est inférieur ou égal au compte 2 intéressé (exemple : 2815bis = 215). La constatation d'un solde des comptes 28bis supérieur au montant total des biens immobilisés est probablement due à des écritures de sorties de biens d'inventaire incomplètes. Lorsque le solde des comptes 28bis sera supérieur au montant total des biens immobilisés, une écriture comptable débit 28bis crédit 1069, justifiée au compte financier, rétablira le montant des dépréciations au niveau du montant constaté en comptabilité auxiliaire. L'outil utilitaire GFC signale les anomalies et/ou discordances</p>
	<p>Subdiviser le compte 1069 (dépréciation de l'actif) en 3 sous-comptes : ⇒ 10691 subdivision dont le solde débiteur sera égal au montant des amortissements des biens reçus en dotation ⇒ 10692 subdivision dont le solde sera égal au montant des amortissements des biens financés par des subventions ⇒ 10693 subdivision dont le solde sera égal au montant des amortissements des biens financés sur fonds propres</p> <p>Conseil : la subdivision initiale en janvier 2012 peut être 10690</p>

Au terme de ces opérations préalables et sur l'année de mise en œuvre de la réforme

Année 2013	<p>10691 : biens reçus en dotation Le bilan d'entrée du compte 102 sera égal au solde du bilan de sortie du compte 102 moins celui du compte 10691. Ce bilan d'entrée sera créditeur ou nul.</p>
	<p>10692 : biens acquis sur subvention Le bilan d'entrée du compte 139 sera égal au bilan de sortie du compte 10692.</p>
	<p>10693 : biens acquis sur fonds propres Le bilan d'entrée du compte 10681 sera égal au solde du bilan de sortie du compte 10681 moins celui du compte 10693. Ce bilan sera créditeur.</p>
	<p>Classe 2 : comptes de dépréciation/amortissement Les bilans de sortie des comptes 28xbis seront repris à l'identique aux bilans d'entrée des comptes 28x.</p>
	<p>Concordance bilan de sortie 2012 – bilan d'entrée 2013 : Les bilans de sortie des comptes qui seront supprimés dans la nomenclature RCBC sont repris conformément à l'annexe concordance nouvelle nomenclature – ancienne nomenclature.</p>